

« Notre avenir réside dans l'agriculture »

PREAMBULE

L'histoire de l'agriculture en République Centrafricaine a été marquée par des faits majeurs qui méritent d'être rappelés. Le Centre de Recherche de Boukoko était le plus grand centre de recherche agronomique en Afrique subsaharienne, avant la réforme agraire de 1970. La RCA figure parmi les premiers pays africains producteurs de coton, qui a réussi à mettre en place une structuration durable des producteurs, à travers les Groupements d'Intérêts Ruraux (GIR), qui ont contribué au développement du monde rural. Le tabac de cape centrafricain était prisé par la République de Cuba, pour sa production de cigare. L'initiative de créer la Fédération Nationale des Eleveurs Centrafricains (FNEC), en vue de la sédentarisation des éleveurs nomades, était la première du genre en Afrique subsaharienne. Mais, l'absence de vision et de politique adéquate, l'adoption d'une approche « de haut en bas », qui ne prend pas en compte les priorités des producteurs, le contexte d'instabilité quasi permanente ; ont conduit à la stagnation voire à la régression de notre agriculture. Elle est encore caractérisée par les pratiques traditionnelles de culture et d'élevage ainsi que l'utilisation de moyens rudimentaires. En conséquence, les potentialités actuelles sont sous exploitées notamment, 5% des terres cultivables mis en valeur chaque année sur 15 millions d'hectares, 56% des 16 millions d'hectares de terres de pâturage en exploitation et moins d'1% des 1,9 millions d'hectares du potentiel en aménagement hydro agricole mis en valeur.

Le Ministère Chargé du Développement du Monde Rural, convaincu que « **Notre Avenir réside dans l'agriculture** », entend jeter les bases de la transformation à long terme de l'agriculture centrafricaine. Partant des principaux enjeux actuels et dégagant les perspectives à moyen et long terme, la Feuille de Route se structure autour de quatre axes stratégiques, ainsi qu'il suit :

- Axe 1 : Résilience, relance durable des activités agropastorales et développement économique ;
- Axe 2 : Agriculture, un facteur de réconciliation nationale ;
- Axe 3 : Insertion professionnelle, entrepreneuriat des jeunes et modernisation de l'agriculture ;
- Axe 4 : Gouvernance agricole et compétitivité de l'agriculture centrafricaine au niveau régional, continental et international.

Dans ce cadre, les actions prioritaires pour la période 2016 à 2018 sont définies, sur la base des orientations retenues pour chaque région administrative, à travers les plans d'actions prioritaires régionales. La vision de « Notre Avenir réside dans l'agriculture » est réalisable, à la seule condition que l'agriculture soit reconsidérée et repositionnée au centre de nos préoccupations politiques. Il s'agit de marquer une volonté forte de transformer les énormes potentialités actuelles en de véritables richesses, qui permettent de réduire l'insécurité alimentaire et la malnutrition, de relever le niveau de revenus de la majorité de la population, de réduire le chômage des jeunes, de réinsérer de manière durable les ex-combattants, de lutter efficacement contre la pauvreté et d'assurer un développement économique soutenu. L'Afrique se trouve à un tournant décisif de son développement, avec la nécessité de la transformation de son agriculture. Cette volonté au niveau continental, a été réaffirmée par la Déclaration de Malabo de 2014 et le Plan d'action pour la transformation de l'agriculture africaine, adopté en octobre 2015 à Dakar. La République Centrafricaine, pays essentiellement agricole, ne peut se permettre de rater ce rendez-vous. Par conséquent, elle doit saisir les opportunités offertes par le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA), initié par l'Union Africaine dans le cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), afin d'amorcer la transformation de son agriculture.

Ce cadre d'action offre l'opportunité d'un partenariat inclusif entre tous les acteurs, tant au niveau du secteur public, des organisations paysannes et rurales, du secteur privé, de la société civile et des partenaires techniques et financiers. La qualité du processus de transformation de l'agriculture centrafricaine dépendra de la qualité des ressources humaines et des institutions. Un accent particulier sera accordé à la promotion du partenariat public-privé pour le développement de la chaîne des valeurs, dans le cadre de l'agrobusiness. La capacité des acteurs à produire des résultats tangibles, sera le gage de la réussite de cette Feuille de route. L'agriculture doit redonner espoir au peuple centrafricain et particulièrement à sa jeunesse, tel est le défi que nous devons relever ensemble.

Aussi, j'invite tous les partenaires techniques et financiers et les pays amis de la République Centrafricaine à se mobiliser autour de ce programme, en vue de la relance durable d'une agriculture respectueuse de l'environnement et capable de lutter efficacement contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition, tant au niveau national que sous régional, dans le cadre d'un partenariat élargi.

Madame Marie-Noëlle KOYARA

Ministre d'Etat en charge du Développement du Monde Rural

CONTEXTE

Politique et Sécuritaire

La crise qui a démarré en décembre 2012 a conduit à un changement politique le 24 mars 2013 ; qui s'est traduit par la dissolution de la constitution de mars 2004 et des institutions républicaines qu'elle prévoit. Une période de transition politique a été instituée le 18 avril 2013, sous l'égide de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC). Cette période vient d'être prolongée jusqu'à fin mars 2016, afin de permettre un bon déroulement des élections référendaire, législatives et présidentielles. Les nouvelles autorités du pays devront être installées au courant du premier trimestre 2016.

La situation sécuritaire, très préoccupante en 2013 et 2014, sous l'action conjuguée d'une part, des combattants « Séléka » et d'autre part, des milices « Anti-balaka », s'est stabilisée progressivement grâce à l'intervention des forces françaises, à travers l'opération « Sangaris » et les forces onusiennes de la Mission des Nations-Unies pour la Stabilisation de la Centrafrique (MINUSCA). Toutefois, l'insécurité persiste à la faveur de la circulation des armes et dans certaines localités, occupées par des groupes armés.

Economique et Social

La crise a eu des conséquences graves sur l'activité économique notamment, la destruction quasi-totale des outils et moyens de production, les vols et pillages des moyens de transport, la désorganisation des circuits économiques. Il s'en est suivi une flambée des prix (inflation de 5,9% en 2013 à 11,6% en 2014), du fait des difficultés d'approvisionnement. La situation du chômage s'est dégradée avec la fermeture de certaines entreprises et la mise en chômage technique du personnel. Les finances publiques ont été fortement impactées, rendant l'Etat incapable de faire face à ses obligations régaliennes. Après une forte contraction en 2013 (-37%), l'activité économique a repris timidement en 2014 (+2%) et devrait s'établir autour de 4,5% en 2015.

Au niveau du secteur de l'agriculture, les effets de la crise ont été désastreux notamment, la perte des moyens de productions, la destruction des récoltes, des champs, du petit bétail voire des villages et le déplacement de la population dans la brousse. Les services publics d'appui-conseil et de recherche n'ont pas été épargnés et sont quasi inexistantes sur le terrain, démunis du minimum de moyens nécessaires. Ainsi, la production agricole s'est contractée de 32,7% en 2013 pour ensuite croître de 22% en 2014. En 2015, la production a connue un léger fléchissement de 0,3%. Le niveau actuel de la production représente 73% de la production de l'année 2012, avant la crise.

Sur le plan social, la crise a engendré une situation humanitaire très préoccupante, marquée par un déplacement massif de la population tant sur le plan interne que dans les pays voisins. Au plus fort de la crise, jusqu'à 2,5 millions de personnes, ce qui représente la moitié de la population ; étaient dans un besoin d'assistance dont 1,9 millions de personnes vulnérables. Aujourd'hui, environ 2,3 millions de personnes dont plus 450 000 déplacés internes, continuent malgré tout, à faire face aux défis de la faim, de l'absence de moyens d'existence et d'opportunités économiques. Dans ce contexte, l'autorité de l'Etat a été mise à mal et les services publics ne sont plus en mesure de fournir les services sociaux de base (santé, éducation, eau potable). Les communautés vulnérables reçoivent essentiellement l'assistance des organisations non gouvernementales internationales. A cela, s'ajoutent les conflits intercommunautaires qui ont fragilisé la cohésion sociale notamment entre agriculteurs et éleveurs. Le chômage des jeunes s'est révélé comme un facteur favorisant de la crise actuelle et un défi majeur pour le relèvement durable du pays.

En effet, la population centrafricaine est essentiellement jeune. Selon le recensement général de la population de 2003, l'effectif de la population est estimé à 4 975 000 habitants en 2015 dont 49,4% de jeunes de moins 18 ans ; soient 2 460 000 personnes. De même, la population active de 6 à 35 ans, représente 50% de la population totale. Mais, cette jeunesse est faiblement scolarisée ; car sur 10 jeunes de 6 à 11 ans, seuls 4 fréquentent le primaire, et sur 5 jeunes de 12 à 18 ans, seul 1 fréquente le

secondaire. En outre, ceux qui arrivent à achever le cycle secondaire et universitaire, se retrouvent dans leur majorité en chômage, du fait de l'inadéquation formation/emploi. Les difficultés financières de l'Etat ne permettent plus à la fonction publique de recruter. Le secteur privé, dont la plupart des entreprises ont été détruites avec les différentes crises, offre très peu d'opportunités d'emploi. La seule alternative pour les jeunes, réside le secteur informel et la tentation du métier des armes.

Sécurité alimentaire et nutritionnelle

La situation de l'insécurité alimentaire s'est aggravée avec la réduction des moyens d'existence des ménages notamment leur capacité d'autoconsommation, suite à la destruction des récoltes, stocks, champs et aux pillages du bétail. Les ajustements des sources revenus n'ont pas permis d'enrayer en 2014, une dégradation de la consommation alimentaire familiale. Ainsi, environ 30% de la population vivaient en situation d'insécurité alimentaire, soient 1,25 millions de personnes. Toutefois, cette situation est très variable d'une préfecture à l'autre, selon les effets de la crise. Les populations déplacées et celles qui sont confinées dans des enclaves, ont connu une situation alimentaire plus critique avec des niveaux de vulnérabilité 2 à 3 fois supérieurs à ceux des non-déplacés.

La situation nutritionnelle s'est également dégradée, liée à l'appauvrissement de la consommation alimentaire, la paralysie des systèmes de santé et le manque d'accès à l'eau potable. On estime qu'environ 28 000 enfants souffrent de malnutrition aigue sévère et 75 000 enfants, de malnutrition aigue modérée.

Potentialités et contraintes de l'agriculture

La République Centrafricaine regorge d'importantes potentialités dans le domaine de l'agriculture (agriculture, élevage, exploitation des produits forestiers non ligneux, chasse, pêche, aquaculture et cueillette) qui sont encore sous exploitées. Ainsi, elle dispose :

- des conditions agro-écologiques favorables aux activités agricoles, pastorales et halieutiques ;
- d'abondantes ressources en eau de surface et souterraine (47 milliards m³/an dont seulement 4% utilisés à des fins économiques ou sociales) ;
- de 15 millions de terres arables dont seulement 5% sont exploitées chaque année ;
- de 16 millions de terres de pâturage et de parcours dont 56% sont en exploitation ;
- de 1,9 millions d'hectares de potentiel en aménagement hydro agricole dont environ 1000 hectares sont en exploitation ;
- d'un important potentiel en matière de pêche et d'aquaculture dans les cours d'eau des bassins de l'Oubangui et de la Sangha.

De nombreuses contraintes ne permettent pas de transformer ces potentialités en richesses, afin de permettre à la population de vivre décemment. On note principalement :

- le faible niveau de productivité et de production agricole ;
- le faible niveau de commercialisation interne et externe ;
- la précarité du cadre de vie en milieu rural ;
- l'insuffisance du financement des activités agricoles ;
- un environnement institutionnel non adapté et peu performant ;
- l'absence de coordination et de synergie entre les acteurs ;
- la faible valorisation du rôle de la femme ;
- et, la persistance de l'insécurité dans certaines zones.

Malgré ces faiblesses, le secteur de l'agriculture représente l'épine dorsale de l'économie de la République Centrafricaine, en produisant plus de 50% des richesses nationales dont 75% des produits alimentaires consommés dans le pays et en fournissant, 75% des emplois à la population active. La RCA dispose donc à travers l'agriculture, d'un atout majeur pour relancer l'économie nationale, accroître les revenus de la population, lutter contre les inégalités et résoudre le problème du chômage des jeunes. C'est pourquoi, « Notre Avenir réside dans l'agriculture ».

AXES STRATEGIQUES ET OBJECTIFS

Les axes stratégiques prioritaires reposent sur quatre principales préoccupations notamment, la vulnérabilité des communautés de base, les conflits intercommunautaires, le chômage des jeunes et la mauvaise gouvernance. Ils dégagent ensuite, les perspectives suivantes : la relance durable et le développement économique, la réconciliation nationale, la modernisation et la compétitivité de l'agriculture. Ils se présentent comme suit :

- Axe 1** : Résilience, relance durable des activités agropastorales et développement économique ;
- Axe 2** : Agriculture, facteur de réconciliation nationale ;
- Axe 3** : Insertion professionnelle et entrepreneuriat des jeunes pour la modernisation de l'agriculture ;
- Axe 4** : Gouvernance agricole et compétitivité de l'agriculture au niveau régional, continental et international.

Pour la période 2016-2018, les objectifs suivants seront poursuivis :

- **Objectif 1** : Améliorer la capacité de résilience des communautés et ménages vulnérables, en facilitant leur accès aux marchés, aux moyens de production et en renforçant les capacités organisationnelles des organisations paysannes.
- **Objectif 2** : Favoriser la cohésion sociale à travers le renforcement du dialogue agriculteurs-éleveurs et des échanges économiques intercommunautaires, ainsi que la réintégration des ex-combattants et des retournés.
- **Objectif 3** : Constituer un noyau de jeunes entrepreneurs agricoles modèles, qui servira de source d'inspiration et de motivation pour la promotion d'une nouvelle classe d'entrepreneurs agricoles professionnels.
- **Objectif 4** : Améliorer la gouvernance de l'agriculture en mettant en place un cadre institutionnel adéquat pour le pilotage des programmes et l'implication de tous les acteurs, en engageant les réformes nécessaires à une meilleure performance des institutions du secteur.

La stratégie de mise en œuvre est basée sur une approche régionale qui vise d'une part à valoriser les potentialités et, d'autre part, à réduire les disparités régionales, sources de frustration et de marginalisation.

1 RESILIENCE, RELANCE DURABLE DES ACTIVITES AGROPASTORALES ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Idée clé

S'il est manifeste que la paix est un préalable essentiel à la réalisation d'une sécurité alimentaire durable, il n'est pas moins vrai que la reconstruction rapide d'une agriculture productive au profit du plus grand nombre, est elle-même, une des conditions indispensables pour le retour de la paix.

La crise actuelle tend à se prolonger de telle manière qu'un grand nombre de personnes se trouvent encore, aujourd'hui, privées d'accès à une alimentation en qualité nutritionnelle et quantité suffisante, par manque de moyens ou simplement, par incapacité d'accéder physiquement aux champs ou aux marchés. Ceux-ci doivent toujours être soutenus dans ces phases de privation, mais l'on doit s'assurer qu'elles pourront retrouver leur autonomie le plus rapidement possible. C'est pourquoi, il est nécessaire de promouvoir une approche flexible qui intègre les actions d'urgence, de résilience et de développement.

La recapitalisation des producteurs pour la relance de la production agricole a permis d'appuyer environ 170 000 ménages en 2015, pour la production vivrière et maraîchère, et leur organisation en « caisses de résilience » qui a touché environ 35 000 ménages. Ces structures ont permis aux agriculteurs et éleveurs de mettre en place un crédit solidaire de petite échelle, et d'échanger leurs bonnes pratiques et savoirs faire. L'organisation de foires agricoles et les projets mettant en place des bases de contrat d'achat à terme, ont permis de favoriser les échanges entre agriculteurs, éleveurs, commerçants et consommateurs. Toutes ces actions ont contribué à renforcer la sécurité alimentaire et abaisser les tensions inter et intra-communautaires. Ce renforcement du capital humain, financier et matériel des producteurs et des acteurs des chaînes de valeur devra se poursuivre, afin de créer un environnement favorable à l'essor du secteur agricole et pastoral et dans la perspective de relance durable des activités agropastorales et de développement économique.

Ainsi, pour la période 2016 à 2018, les actions prioritaires seront articulées autour de la reconquête du marché national, notamment à travers :

- Le soutien au renforcement d'une production résiliente (manioc, arachide, maïs, plantains) en vue d'améliorer les revenus agricoles et l'accessibilité d'une alimentation diversifiée aux consommateurs ;
- La promotion des cultures de rente (coton, café, cacao, palmier à huile) et vivrières porteuses (sésame, riz) afin de diversifier les sources de revenus des producteurs ;
- L'appui aux exploitations d'élevage individuelles ou familiales pour accroître leurs revenus et augmenter la disponibilité de produits d'élevage sur le marché (petit ruminant, volaille, porc) ;
- L'appui à l'élevage transhumant comme vecteur de dialogue intercommunautaire, de gestion des espaces et des conflits et de protection des populations et de favoriser l'accès aux services sociaux de base (éducation, santé,...) aux populations pastorales. L'accent sera mis sur la valorisation des produits suivants : viande, lait, cuirs et peaux;
- L'appui aux produits forestiers non ligneux (PFNL) (gnetum africanum, huile de karité, miel, chenilles, champignons) pour l'amélioration des moyens d'existence et de la sécurité alimentaire des communautés locales, autochtones et déplacées dépendant de la forêt de la République centrafricaine ;
- L'appui à la gestion durable des pêcheries et exploitations piscicoles, en vue d'accroître la production de poisson, ce qui permettra d'augmenter les revenus et d'améliorer la disponibilité de protéine animale pour la population.

Un accent particulier sera accordé aux organisations des producteurs. Il s'agira de sensibiliser et encourager ceux-ci à se structurer autour des activités génératrices de revenus, notamment les filières porteuses (cultures vivrières et d'exportation, maraîchage, petit élevage, production des semences commerciales, ...). A cet effet, les structures d'appui conseil (ACDA, ANDE, ICRA) devront être restructurées pour assurer un encadrement efficace des producteurs. La restructuration prendra en compte la relecture des missions de ces entités et l'orientation de celles-ci vers une gestion privée axée sur des résultats, sur la base d'un contrat plan avec le Gouvernement.

L'absence des marchés de référence pour les produits agricoles et pastoraux est un handicap majeur au développement du segment de la commercialisation dans le pays. L'action prioritaire visera à améliorer les conditions d'accès aux marchés par : (i) l'aménagement de trois espaces à Bambari, Kaga-Bandoro et Bouar tenant lieu de marchés pour la filière bovine ; (ii) la redynamisation et l'organisation des marchés hebdomadaires dans les zones de production ; (iii) la mise en place des systèmes d'informations sur les marchés agricoles ; (iv) la réhabilitation des pistes rurales dans le cadre THIMO, et la construction des infrastructures de base (aires de séchage et magasins de stockage) ; (v) la promotion du secteur privé dans le domaine de transport ; et (vi) la promotion de la transformation et de la consommation des produits agricoles locaux.

Les périmètres irrigués existants (Sakaï, Bozoum, Bambari, Bouar) seront réhabilités et la mise en valeur des bas-fonds, encouragée.

Pour favoriser la transformation et la conservation des produits agropastoraux, l'électrification rurale sera encouragée, en partenariat avec le Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique.

2 AGRICULTURE, UN FACTEUR DE RECONCILIATION NATIONALE

Idée clé

Favoriser la réconciliation nationale des communautés fragilisées par la crise, à travers le renforcement d'un dialogue entre agriculteurs –éleveurs et des échanges économiques intercommunautaires ainsi que la réinsertion des ex-combattants (DDR) dans des activités agropastorales, afin de retisser les liens sociaux qui existaient avant les conflits déclenchés en 2013.

Avant la crise actuelle, les cultivateurs, les éleveurs et commerçants centrafricains vivaient relativement en harmonie et en cohésion socio-économique ; malgré les différences confessionnelles et les disparités socio-économiques. Avec la crise militaro-politique déclenchée en 2013, qui a affecté progressivement tout le pays, les liens traditionnels sociaux et commerciaux entre les communautés de cultivateurs et d'éleveurs ont été durement fragilisés, impactant ainsi fortement l'économie nationale et la sécurité alimentaire de la population. On note une désorganisation des circuits commerciaux qui a un impact négatif sur l'écoulement des produits agricoles et l'accès aux produits de première nécessité d'une part et d'autre part, l'aggravation des conflits entre cultivateurs et éleveurs. Les jeunes cultivateurs et éleveurs sont devenus de gré ou de force les principaux acteurs et surtout les principales victimes de cette crise. Non seulement les moyens d'existence et de production ont été détruits, mais aussi et surtout les tensions intra et intercommunautaires se sont accentuées.

Afin de contribuer durablement à la pacification du pays et de redonner espoir aux diverses couches sociales affectées, la relance de l'agriculture doit être équitable en prenant en compte les intérêts des parties prenantes, notamment les cultivateurs, éleveurs, commerçants et consommateurs. L'accent sera mis sur les actions stratégiques suivantes :

- (i) le renforcement d'un dialogue inclusif et des échanges entre les cultivateurs et les éleveurs, en vue de rétablir les liens traditionnels fragilisés ;
- (ii) l'intensification d'une Communication pour le Changement de Comportement (CCC) pour contribuer à modifier la mauvaise perception intercommunautaire ;
- (iii) la réintégration (dans les métiers agropastoraux attractifs, crédibles et rentables) des ex-combattants (des deux communautés) à travers les programmes de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (DDR) ;
- (iv) la gestion concertée de l'espace rural à partir de mécanismes locaux adoptés par les acteurs ; des acquis de recherche (Unités Pastorales-UP, Zones d'Actions Agropastorales-ZAGROP, Associations Eleveurs-Agriculteurs -AEA,...) existent en la matière et il faut les valoriser ;
- (v) la gestion équitable et rationnelle des aires protégées, des zones et couloirs de transhumance, des marchés hebdomadaires et des marchés à bétail en renforçant le partenariat avec les pays voisins ;
- (vi) l'intégration agriculture et élevage par l'adoption des systèmes d'élevage et de cultures adaptées aux types de sols et d'écosystèmes, permettront de gérer durablement les ressources disponibles, en privilégiant les filières porteuses et les chaînes de valeur ;
- (vii) l'inventaire, la cartographie des ressources naturelles afin d'élaborer un schéma directeur d'aménagement et de gestion (équitable) durable de ces potentialités ;
- (viii) la lutte contre la pauvreté et la promotion d'une politique adaptée d'éducation des acteurs ruraux est également une action stratégique à mettre en œuvre en vue de favoriser la réconciliation intra et intercommunautaire.

Ces actions doivent promouvoir l'égalité et l'équité des droits (concept genre), de l'accès aux ressources et aux services.

3 ENTREPRENARIAT ET INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES POUR LA MODERNISATION DE L'AGRICULTURE

Idée clé

Un cadre institutionnel plus incitatif et un modèle d'exploitation attractif, permettra de former, d'accompagner, et de financer l'entrepreneuriat coopératif des jeunes, afin de résorber leur chômage, leur donner de nouvelles perspectives et jeter les bases de la transformation de l'agriculture centrafricaine.

La vision pour l'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat des jeunes pour la modernisation de l'agriculture, est une vision de long terme qui résulte de deux fondements. Le premier est l'orientation du programme d'urgence et de relèvement durable (PURD) du Gouvernement, qui stipule en ce qui concerne la relance économique et le soutien à la relance du secteur productif, « Promouvoir une politique **audacieuse** d'emploi pour les jeunes ». Le deuxième fondement est le vieillissement progressif des actifs agricoles, du fait du désintéressement des jeunes et ses conséquences à long terme sur le développement du secteur. Aussi, l'ambition est de transformer l'agriculture centrafricaine en s'appuyant sur les jeunes sans qualification professionnelle et diplômés sans emploi, pour en faire de véritables entrepreneurs agricoles, d'ici 20 ans. Pour y parvenir, il faudra relever les principaux défis suivants : insuffisance de l'esprit d'entrepreneuriat chez les jeunes, difficulté d'accès au financement des investissements à long terme, absence d'une structure de promotion des PME agricoles et faiblesse du cadre juridique pour la sécurisation des investissements privés.

L'atteinte de cette vision se fera dans le cadre d'un Plan d'action pour l'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes dans le secteur agricole pour la période 2016-2035. Ce Plan d'action se décline en quatre étapes, à savoir : (i) expérimentation du modèle retenu de 2016 à 2018, (ii) consolidation du modèle validé, après évaluation, de 2019 à 2023, (iii) extension à l'ensemble du pays, à partir du noyau d'entrepreneurs modèles mis en place de 2024 à 2030, (iv) pérennisation du dispositif pour la durabilité de 2031 à 2035. L'approche qui sera développée repose sur quatre piliers que sont respectivement les sociétés coopératives conformes à l'Acte Uniforme OHADA, les centres de formation en entrepreneuriat, un partenariat public-privé pour le financement des sociétés coopératives et une agence d'accompagnement des sociétés coopératives pour leur professionnalisation.

La phase d'expérimentation de 2016 à 2018 ciblera trois types de marchés et les filières afférentes. Il y a la reconquête du marché national dans la perspective de réduire les importations alimentaires actuelles qui concernent les légumes et oignons, le poulet de chair et les œufs, le poisson, le riz et le maïs, la banane et le plantain, l'huile notamment de palme et les tourteaux. L'opportunité offerte par le PAM à travers les achats locaux sera valorisée avec les filières rizicole (Ouham-Pendé, Ouaka, Lobaye), sorgho (Ouham) et haricot (Nana-Mambéré). Enfin, l'expérience de promotion de l'exportation du sésame, initiée avec le Projet Cadre Intégré dans la Basse-Kotto et la Ouaka, sera poursuivie. La mise en œuvre de cette phase s'appuiera sur plusieurs partenariats avec les institutions et organisations qui ont des compétences dans les domaines requis :

- formation technique, professionnelle et en entrepreneuriat (ISDR, CREF, CTDR, ENEB, ACFPE, HCJPN, ONG, etc) ;
- partenariat public-privé pour le financement des sociétés coopératives (banques ou établissements de microfinance) ;
- accompagnement des sociétés coopératives (Institut Panafricain de Développement/Douala, ACDA, ANDE, Bureaux d'Etudes, Cabinets Comptables, ONG nationales, Consultants nationaux, ...).

Une unité de coordination devra assurée la gestion ce l'ensemble de ces partenariats.

« OSONS AUJOURD'HUI POUR DONNER DE L'ESPOIR A LA JEUNESSE CENTRAFRICAINE »

4 GOUVERNANCE ET COMPETITIVITE DE L'AGRICULTURE CENTRAFRICAINE AU NIVEAU REGIONAL, CONTINENTAL ET INTERNATIONAL

Idée clé

La République Centrafricaine possède un avantage comparatif écologique et géographique au sein de la sous-région CEMAC et CEEAC qu'une meilleure gouvernance du secteur agropastoral permettra de mieux valoriser afin d'assurer la sécurité alimentaire, de réduire la pauvreté et d'accélérer la croissance en accord avec la déclaration de Malabo.

Le développement durable du secteur agropastoral repose sur la participation et la responsabilisation de tous les acteurs à différents niveaux à savoir les Ministères techniques impliqués, les organisations des producteurs, le secteur privé, les partenaires techniques et financiers et la société civile. A cet effet, un mécanisme inclusif de pilotage, de concertation, de coordination et de financement est nécessaire, pour assurer la transparence et de meilleurs résultats.

En référence au Document de Stratégie du Développement du Secteur Agricole (SDRASA) et au Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASAN), la gouvernance du secteur devra intégrer les principes de base suivants :

- L'Etat se recentre dans ses fonctions de maîtrise d'ouvrage ;
- Le secteur privé doit être impliqué ;
- Les producteurs doivent être appuyés sur la base de leurs besoins par l'intermédiaire des Organisations Paysannes ;
- L'approche genre et les jeunes doivent être pris en compte à tous les niveaux.

Le dispositif institutionnel de gouvernance prévu comprend trois niveaux de responsabilité :

- au niveau politique et stratégique avec le Comité National d'Orientation et de Pilotage (CNOP);
- au niveau technique avec le Comité Technique de Suivi (CTS), chargé de coordonner les activités opérationnelles ;
- au niveau régional et local avec les Comités de Mise en Œuvre des Programmes par région, chargés de promouvoir le développement local et régional et qui auront la charge de la mise en œuvre des Plans Régionaux.

Les services techniques déconcentrés pourront jouer un rôle plus important dans la facilitation du développement territorial, à travers (i) l'échange d'informations sur les demandes, les disponibilités et les prix entre régions, (ii) les opportunités du marché des pays voisins et sous régional, et (iii) le développement de filières spécifiques.

Aussi, le processus d'implantation de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) comme mode de gestion du secteur a été engagé et sera poursuivi. Un cadre commun d'évaluation des progrès, outil de gestion stratégique, a été adopté et une unité de politique agricole, des stratégies et prospectives a été créée pour assurer sa gestion. Le processus de réforme va se poursuivre à travers les plans régionaux et les plans de développement local, de manière à ce que la chaîne des résultats, parte du niveau local vers le niveau stratégique national et que les capacités des acteurs soient renforcées à tous les niveaux.

L'application de la GAR nécessite un partenariat constructif à travers la responsabilisation des acteurs publics, des organisations paysannes, de la société civile et du secteur privé, afin de développer les synergies nécessaires à l'atteinte des résultats. L'adoption du cadre commun d'évaluation des progrès a amorcé ce dynamisme qu'il faut consolider au niveau central et élargir au niveau régional et local, par la mise en place des outils de gestion axé sur les résultats. Ce processus doit aboutir à la libération des énergies des différents acteurs et à créer une nouvelle dynamique de développement rural.

Les réflexions sont engagées pour réformer les institutions du secteur et les rendre plus performantes. Des études seront nécessaires pour préciser les nouvelles configurations institutionnelles plus adaptées aux ressources mobilisables, afin d'assurer la fourniture permanente et efficace des services aux organisations paysannes et communauté rurale. A terme, des contrats de performance doivent être signés

entre les structures sous tutelle (ICRA, ACDA, ANDE, CREF, ORCCPA) et le Ministère, sur la base du cadre de résultats du Plan d'Action Prioritaire.

Le monde actuel est un bloc commercial unitaire qui accentue la compétition et impose des exigences croissantes aux acteurs de marché dans le domaine du respect de normes de qualité, du respect de l'environnement et de la traçabilité. Afin de garantir ces exigences, l'approche chaîne de valeur doit être intégrée dans toutes les stratégies du développement des filières.

Les petits exploitants doivent alors s'intégrer dans une chaîne de valeur. Ils pourront ainsi accéder aux bonnes informations et bénéficier d'un renforcement de capacité et de technologie pour pouvoir tirer parti des marchés aussi bien régional, continental qu'international).

Les avantages que confère la chaîne de valeur permettront aux petits exploitants d'améliorer la productivité de leur travail, et d'avoir accès au financement car la gestion du remboursement de crédit à l'intérieure des « participants » d'une chaîne de valeur est moins risqué.

L'approche chaîne de valeur est inclusive. On y retrouve :

- Les producteurs (association des petits agriculteurs ou grands exploitants)
- Les acheteurs (transformateurs, exportateurs, négociants/négociants)
- Les facilitateurs (Structure de l'Etat, ou un ONG)

Pour que le secteur agricole soit compétitive il faudra créer un environnement favorable aux prises de décisions d'où l'adoption d'une bonne gouvernance.

Pour les prochaines trois années les priorités en matière de gouvernance et de compétitivité seront :

- L'opérationnalisation du dispositif institutionnel de pilotage du secteur agricole à différents niveaux, en s'appuyant sur des outils de gestion axée sur les résultats (cadre commun d'évaluation des progrès, ...)
- L'appui à la redynamisation et la responsabilisation des organisations paysannes (promulgation de la loi sur les organisations de producteurs agricole, ...);
- L'approche chaîne de valeur par rapport aux filières végétales et animales retenues dans les plans d'action des régions.
- L'amélioration des performances des institutions publiques de formation, d'appui conseil et de financement du secteur (ACDA, ANDE, ICRA, CREF, FDAP)
- Le renforcement des capacités des acteurs à tous les niveaux, à travers une stratégie adaptée d'éducation et de formation dans le secteur ;
- L'amélioration de l'environnement juridique et institutionnel pour la promotion du secteur privé (promulgation du code foncier agropastoral, partenariat public privé pour le financement des investissements agricoles, ...)

La réalisation des actions prioritaires permettra de :

- créer un cadre plus incitatif pour l'investissement privé dans l'agrobusiness.
- rendre le secteur agropastoral plus attractif

CADRE DE RESULTATS ET PROGRAMMATION DES COUTS

Cadre de résultats

N°	Axe stratégique	Personnes déplacées internes ou vivant dans des enclaves ainsi que les retournés	Producteurs et ménages agricoles	Consommateurs des produits agricoles	Organisations paysannes	Structures d'appui conseil et de recherche	Acteurs des circuits de commercialisation des produits agropastoraux
1	Résilience, relance durable des activités agropastorales et développement régional	<i>Résultat 1.1 : Les personnes très vulnérables ont accès à la nourriture</i>	<i>Résultat 1.2 : La capacité d'autoconsommation des ménages ruraux est restaurée</i> <i>Résultat 1.3 : Les revenus agricoles sont améliorés</i>	<i>Résultat 1.4 : La disponibilité et l'accessibilité aux produits agricoles locaux sont améliorées</i>	<i>Résultat 1.5 : Les capacités des OP et de leurs structures faitières sont renforcées pour la gestion des activités génératrices de revenus</i>	<i>Résultat 1.7 : Les structures d'appui conseil et de recherche sont restructurées et opérationnelles</i>	<i>Résultat 1.8 : Les pistes rurales essentielles sont réhabilitées</i> <i>Résultat 1.9 : Les infrastructures de stockage sont développées</i> <i>Résultat 1.10 : L'information sur la situation des marchés des produits agricoles est disponible et accessible</i>

N°	Axe stratégique	Agriculteurs, Eleveurs et Commerçants	Eleveurs transhumants des pays voisins	Ex-combattants	Autorités administratives
2	Agriculture, un facteur de réconciliation nationale	<i>Résultat 2.1 : La cohésion sociale entre agriculteurs et éleveurs est améliorée</i> <i>Résultat 2.2 : Les liens économiques entre activités agricole et d'élevage sont renforcés</i> <i>Résultat 2.3 : Les ressources naturelles sont gérées de manière durable</i>	<i>Résultat 2.5 : Les conflits dans les couloirs et zones de transhumance sont atténués</i>	<i>Résultat 2.6 : La réinsertion des ex-combattants et retournés dans l'agriculture est durable</i>	<i>Résultat 2.7 : L'équité et l'égalité des droits des différentes communautés sont encouragées</i>

N°	Axe stratégique	Jeunes désœuvrés sans qualification professionnelle, diplômés sans emploi	Structures publiques de formation et d'accompagnement
3	Insertion professionnelle et entrepreneuriat des jeunes pour la modernisation de l'agriculture	<i>Résultat 3.1 : La cohésion intercommunautaire au niveau des jeunes est renforcée</i> <i>Résultat 3.2 : L'insertion socioprofessionnelle des jeunes est améliorée avec un accès à des revenus décents</i> <i>Résultat 3.3 : Les jeunes ont plus d'espoir en leur avenir</i>	<i>Résultat 3.4 : Les capacités des structures publiques de formation et d'accompagnement impliquées, sont renforcées.</i>

République Centrafricaine - Feuille de route de la relance agricole : plan d'action 2016-2018

N°	Axe stratégique	Acteurs du secteur public, du secteur privé, de la société civile et les organisations paysannes	Les institutions publiques du secteur	Les organisations paysannes	Secteur privé
4	Gouvernance agricole et compétitivité de l'agriculture centrafricaine	<p><i>Résultat 4.1 : La gestion axée sur les résultats est maîtrisée par l'ensemble des acteurs du secteur</i></p> <p><i>Résultat 4.2 : La coordination des interventions des différents acteurs est améliorée</i></p> <p><i>Résultat 4.3 : Un partenariat constructif et inclusif est développé aux différents niveaux de responsabilité</i></p> <p><i>Résultat 4.4 : La qualité du capital humain et social du secteur est améliorée</i></p>	<p><i>Résultat 4.4 : Les services publics de formation, d'appui conseil et de recherche sont améliorés</i></p> <p><i>Résultat 4.5 : La contribution du Fonds de Développement Agricole et Pastoral au financement du secteur est en hausse</i></p>	<p><i>Résultat 4.6 : L'environnement juridique et institutionnel des activités des organisations paysannes est amélioré</i></p>	<p><i>Résultat 4.7 : L'environnement juridique et institutionnel des activités du secteur privé est amélioré.</i></p> <p><i>Résultat 4.8 : Les investissements du secteur privé dans le cadre de l'agrobusiness ont augmenté</i></p>

Programmation des coûts (En millions dollars)

N°	Axes stratégiques	2016	2017	2018	Total 2016-2018	
					En millions USD	En millions FCFA
1	Résilience, relance durable des activités agropastorales et développement régional	198	108	84	390	195 000
2	Agriculture, un facteur de réconciliation nationale	12	27	21	60	30 000
3	Insertion professionnelle et entrepreneuriat des jeunes pour la modernisation de l'agriculture	16	36	28	80	40 000
4	Gouvernance agricole et compétitivité de l'agriculture centrafricaine	4	9	7	20	10 000
	Total	230	180	140	550	275 000

(1USD = 500 FCFA)

DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION

Cadre institutionnel

Le Comité National d'Orientation et de Pilotage (CNOP) a la responsabilité de définir les orientations politiques et stratégiques nécessaires à une mise en œuvre cohérente et efficace du Plan d'Action Prioritaire. Il est placé sous la responsabilité du Ministre en charge du Développement du Monde Rural. Il est constitué (i) des Ministres qui interviennent dans le secteur du Développement Rural (ii) des partenaires techniques et financiers (iii) des Représentants des Organisations Paysannes et Rurales, du Secteur Privé et de la Société Civile.

Le Comité Technique de Suivi (CTS) a pour mission d'assurer la gestion opérationnelle, notamment (i) la coordination des opérations au niveau central et régional, (ii) le suivi de la préparation des programmes et projets et de leur mise en œuvre, (iii) le suivi des progrès vers l'atteinte des résultats et la pérennisation des acquis, (iv) la préparation des dossiers à soumettre au CNOP, (v) le suivi de la mise en œuvre des décisions et recommandations du CNOP, (v) la coordination de la mise en œuvre du Plan d'Action Prioritaire avec les autres plans sectoriels et le plan national de développement. Il comprend les principaux responsables au niveau central et des structures sous-tutelle, les responsables des OPAR, du secteur privé et de la société civile au niveau des différents sous-secteurs (agriculture, élevage, produits forestiers non ligneux, pêche et aquaculture). Le CTS s'appuiera sur une Cellule Permanente de Coordination Technique, les Directions des Etudes, de la Planification et de Suivi-Evaluation dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, des forêts et pêches ainsi que sur l'Unité de Politique Agricole, des Stratégies et Prospectives.

Le pilotage et le suivi de la mise en œuvre des Plans Régionaux de relance de l'agriculture seront assurés par sept (7) Comités Régionaux, placés sous l'autorité des Préfets, désignés comme chef de file de la région. Chaque Comité Régional impliquera les autorités locales, les représentants des OPAR, du secteur privé et de la société civile ainsi que les responsables régionaux des structures du Ministère Chargé du Développement du Monde Rural et ceux des Ministères représentés au CNOP. Les Directions Régionales de Développement Rural apporteront l'appui nécessaire aux travaux des Comités Régionaux.

Programme d'investissement du secteur agricole

Un programme d'investissement du secteur agricole identifiera les différents programmes et projets à mettre en œuvre pour l'atteinte des résultats prévus. Ce programme sera reflété dans le programme triennal d'investissement public, préparé annuellement par le Ministère du Plan. Sur cette base, un Cadre de Dépenses à Moyen Terme sectoriel, sera préparé pour plus de prévisibilité des ressources à mobiliser et une bonne préparation du budget d'investissement du secteur.

Suivi et Evaluation

Les indicateurs et les valeurs des résultats au niveau du Plan d'Action Prioritaire et des Plans régionaux, seront précisés pour faciliter le suivi des progrès. Il s'inspirera du Cadre Commun d'Evaluation des Progrès, élaboré pour le suivi des orientations de la Stratégie de développement rural, agricole et de sécurité alimentaire, dans une perspective de long terme. Les liens entre le Cadre de résultats du Plan d'Action Prioritaire et ses déclinaisons régionales doivent être formellement établis avec ceux des programmes et projets qui seront mis en œuvre.

Capitalisation des acquis

Le dispositif institutionnel prévoit la mise en place d'un Comité d'analyse et de diffusion des connaissances et leçons apprises. Il s'agit d'une équipe restreinte, chargée d'analyser les rapports d'évaluation des programmes et projets pour valider les connaissances et leçons apprises qu'il faut

diffuser, en vue de leur capitalisation. Ses travaux porteront également sur l'analyse des études sectorielles qui ont une portée stratégique.

Il est placé sous la responsabilité de l'Unité de Politique Agricole, des Stratégies et Prospectives et comprend l'Université, l'Institut Centrafricain de la Recherche Agronomique, les Directions des Etudes et de la Planification, les Directions des Statistiques et les Directions Générales (agriculture, élevage, forêts et pêches).